

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS D'OLORON ET DES VALLEES DU HAUT-BEARN REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

SÉANCE DU 30 MARS 2017

Etaient Présents, 49 titulaires, 4 suppléants, 13 conseillers ayant donné pouvoir

Titulaires : André BERNOS, Guy BONPAS-BERNET, David MIRANDE, Pierre CASABONNE, Michel NOUSSITOU, Yvonne COIG, Didier BAYENS, Pierre CASAUX-BIC, Jean CASABONNE, Michel BARRERE-MAZOUAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Elisabeth MEDARD, Anne VOELTZEL, Michel CONTOU-CARRERE, Claude LACOUR, Jean-Michel IDOPE, France JAUBERT-BATAILLE, Jean LABORDE, Lydie CAMPELLO, Laurent KELLER, Aimé SOUMET, Bernard AURISSET, Sandrine HIRSCHINGER, Patrick MAUNAS, Pierre-Félix CAUHAPE, Françoise BESSONNEAU, Marc OXIBAR, Fabienne MENE-SAFFRANE, Daniel LACRAMPE, Jacques NAYA, Dominique FOIX, Maïlys DEL PIANTA, Gérard ROSENTHAL, Denise MICHAUT, Michel ADAM, Henriette BONNET, Maïté POTIN, Aracéli ETCHENIQUE, André LABARTHE, Bernard UTHURRY, Marylise GASTON, Robert BAREILLE, Anne BARBET, Elisabeth MIQUEU, Dominique LAGRAVE, Evelyne BALLIHAUT, Jean-Pierre CHOURROUT-POURTALET, Martine MIRANDE

Pouvoirs :

Etienne SERNA	à	Pierre CASABONNE
Cédric LAPRUN	à	Aimé SOUMET
Marianne PAPAREMBORDE	à	Laurent KELLER
Michel LAUGA	à	Michel NOUSSITOU
Jean-Jacques DALL'ACQUA	à	Maylis DEL PIANTA
David CORBIN	à	Daniel LACRAMPE
Valérie SARTOLOU	à	Michel ADAM
Jean-Etienne GAILLAT	à	Marylise GASTON
Aurélié GIRAUDON	à	Robert BAREILLE
Gérard BURS	à	Patrick MAUNAS
Jacques MARQUEZE	à	Elisabeth MEDARD
Christophe GUERY	à	Dominique FOIX
Jean-Pierre TERUEL	à	André BERNOS

Suppléants :

Frédéric CACHELOU	suppléant de	Paule BERGES
Michel NAVAILLES	suppléant de	Bernard MORA
Thérèse LASMARRIGUES	suppléante de	Alain TEULADE
Marthe CLOT	suppléante de	Jean LASSALLE

Absents : Jacques CAZAURANG (excusé), Joseph LEES (excusé), Jean CAMSUZOU (excusé), Rosine CARDON, Didier CASTERES, Pierre ARTIGUET (excusé), Pierre SERENA (excusé), Gérard LEPRETRE (excusé), Henri BELLEGARDE (excusé), Jean GASTOU (excusé), Jean-Claude COSTE (excusé)

RAPPORT N° 170330-40-DEV-

**APPEL A PROJET « DEVELOPPER, ANIMER ET COORDONNER
UNE OFFRE D'ACCOMPAGNEMENT A LA CREATION/REPRISE
DANS LES TERRITOIRES FRAGILES »**

M. KELLER expose :

L'Agence France Entrepreneur (AFE) ayant pour membres fondateurs, l'Etat, la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), l'Association des Régions de France (ARF), le Conseil Supérieur de l'Ordre des experts-comptables (CSOEC), CCI France et l'Assemblée permanente des Chambres des métiers et de l'artisanat (APCMA), a lancé un appel à projets à destination des territoires fragiles.

La Communauté de Communes du Piémont Oloronais avait été sélectionnée en 2016 avec quatre quartiers prioritaires de la politique de la ville et deux autres situés en Zone de Revitalisation Rurale (ZRR) pour pouvoir répondre à l'appel à projet « développer, animer et coordonner une offre d'accompagnement à la création/reprise dans les territoires fragiles ».

Cette initiative a pour objet, dans un cadre expérimental, de renforcer les capacités d'intervention des acteurs de l'accompagnement, de mieux coordonner l'action sur le plan local et de faciliter le parcours de création-reprise d'entreprise notamment par les habitants du territoire en tant qu'alternative au développement économique.

Cet appel à projet est doté de 3 M€ à répartir entre les territoires retenus.

Compte tenu des délais, une première lettre d'intention a été adressée à la DIRECCTE le 1^{er} mars avant le dépôt final du dossier qui doit intervenir au plus tard le 14 avril 2017.

Une dizaine de partenaires souhaitent s'impliquer dans la démarche. Il s'agit notamment des Chambres Consulaires (CCI et CMA), des organismes gestionnaires de fonds de prêts (ADIE, Aquitaine Active, Initiative Béarn, Réseau Entreprendre, une boutique de gestion (TEC GE COOP), Espace partagé EPI et ses partenaires (une coopérative d'accès à l'emploi).

Un dispositif pertinent et innovant pourrait être mis en place afin d'enclencher une « démarche proactive » dans le domaine de la création-reprise, qui consisterait à :

- fluidifier et rendre lisible le parcours et l'accompagnement du créateur,
- mettre en place un accompagnement personnalisé en fonction de la personnalité et du projet du créateur,
- proposer un parcours global sur le territoire : de la sensibilisation à l'accompagnement, la formation voire même l'implantation (la pépinière d'entreprises, les tiers lieux et le foncier des Parcs d'Activités, la bourse aux locaux).

Les actions qui pourraient être déclinées dans le cadre de cet appel à projet seraient les suivantes :

- mise en place d'une ingénierie mutualisée dédiée à la coordination et à l'animation des acteurs de l'accompagnement, y compris sur la recherche de financement,
- mise en place d'une véritable démarche d'intelligence économique avec la création d'une plateforme qui permettra à l'ensemble des acteurs de partager les informations et les données, et de développer un outil cartographique (type SIG) d'anticipation et de décision grâce à la mise en commun des bases CCI, CMA et INSEE (outil à destination des acteurs de l'accompagnement),
- création d'outils de communication : site web, guide, road book à destination du créateur,
- mise en place d'événements sur le territoire : ex : fête de la création,
- mise en place de permanences et de réunions d'information délocalisées dans les points stratégiques du territoire disposant d'un accès numérique viable : pépinière, tiers lieux, cyberspace, maison de services publics,

- organisation sur le territoire de formations spécifiques (en fonction des besoins),
- mise en place de tutorat.

Le projet définitif est en cours de construction avec l'ensemble des partenaires

Ouï cet exposé,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité

- **CONFIRME** l'intérêt de cette démarche
- **S'ENGAGE** à coordonner et favoriser la mise en place de l'action si le projet devait être retenu
- **AUTORISE** Monsieur le Président à engager les démarches administratives afférentes.

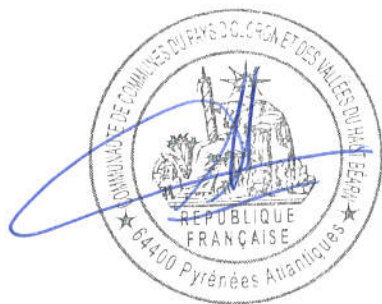
Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 30 mars 2017

Suivent les signatures

Affiché le 13/04/17

Le Président

Daniel LACRAMPE



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
le 13/03/17
Sous-préfecture
OLORON STE MARIE